

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

AVIS PUBLIC

**Aux contribuables de la municipalité de
Très-Saint-Rédempteur**

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Avis public est par les présentes donné par la soussignée Fanny Grosz directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2019, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

QUE le premier versement est payable dans les trente (30) jours suivant la mise à la poste de la demande de paiement.

DONNÉ à Très-Saint-Rédempteur, ce 7^{ème} jour de février 2019.



Fanny Grosz
Directrice générale et secrétaire-trésorière